

Extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 21 avril 2021 à 19 h 00, à huis clos et par visioconférence, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel numéro 2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Sont présents : Mme Maude Laberge, préfète et mairesse de Sainte-Martine  
M. Yves Daoust, préfet suppléant et maire de Saint-Louis-de-Gonzague  
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield  
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois  
M. Gaéтан Ménard, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois  
Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka  
M. Réjean Beaulieu, maire de Saint-Urbain-Premier

Formant quorum

Résolution numéro **2021-04-104**

**PÉRIODE D'OUVERTURE DE LA PISTE CYCLABLE AMÉNAGÉE SUR LE PONT  
MONSEIGNEUR-LANGLAIS – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

- ATTENDU** que le Ministère des Transports du Québec, la MRC de Beauharnois-Salaberry et la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont conclu, en date du 23 octobre 2020, une entente de collaboration portant sur l'entretien de ce lien cyclable aménagé sur la route 201 et le pont Monseigneur-Langlois;
- ATTENDU** que la MRC accuse réception d'une résolution adoptée par le Club cycliste des 3 sommets, le 9 avril 2021, demandant au ministère des Transports du Québec (MTQ) de prolonger la période d'ouverture du lien cyclable aménagé sur le pont Monseigneur-Langlois, reliant les villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Coteau-du-Lac;
- ATTENDU** que cette demande vise à harmoniser l'accessibilité de ce tronçon avec les périodes d'ouverture des pistes cyclables régionales situées de part et d'autre de cette infrastructure;
- ATTENDU** que tel qu'indiqué à l'annexe du *Règlement numéro 306 encadrant la pratique d'activités récréotouristiques dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry*, les pistes cyclables sont accessibles au public pour la période du 15 avril au 15 novembre.

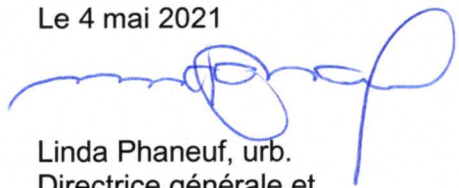
En conséquence,

Il est proposé par M. Miguel Lemieux  
Appuyé par M. Bruno Tremblay  
Et unanimement résolu

De demander au ministère des Transports du Québec de prolonger la période d'accessibilité de la piste cyclable aménagée sur le pont Monseigneur Langlois, afin qu'elle concorde avec la période d'ouverture du Parc régional de Beauharnois-Salaberry, soit du 15 avril au 15 novembre.

De transmettre la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Coteau-du-Lac.

Copie certifiée conforme  
À Beauharnois, Québec  
Le 4 mai 2021



Linda Phaneuf, urb.  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière